



Impôt sur la fortune - Fortune imposable au 01/01/2025 (association religieuse)

Fortune brute

Eléments de fortune imposables

Eléments de fortune exempts

Fortune immobilière

F2200

Immeubles non bâtis (à indiquer par leur valeur unitaire)

Z0020

La valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments

☐

F2205

Immeubles bâtis (à indiquer leur valeur unitaire)

F2210

Total de la fortune immobilière

Autres éléments de fortune

F2400

Titres et participations

F2410

Comptes bancaires et comptes de chèques postaux

F2420

Encaisse

F2430

Créances diverses (à spécifier)

F0350

- Abattement (§ 67 (2) BewG)

F0375

Total des autres éléments de fortune imposables

F2500

Total de la fortune brute



Déductions

F2600

Emprunts hypothécaires

F2610

Autres emprunts bancaires (à spécifier)

F2620

Autres dettes (à spécifier)

F2650

Total des déductions

F1000

Total de la fortune nette

Eléments de fortune imposables Eléments de fortune exempts



n° de dossier												
complément modèle 500 / page 23										année: 2024		

F1200 Par affectation du bénéfice de l'année d'imposition 2024

F1230	Montant de la réduction de l'impôt sur la fortune (1/5 de la réserve constituée)
-------	--

Année de la constitution de la réserve
quinquennale utilisée

F1232 2020

F1232 2021

F1232 2022

F1232 2023

F1233 Montant utilisé de la réserve quinquennale

F1234	Montant de l'ajout à l'impôt sur la fortune (1/5 de la réserve utilisée)
-------	--

Dans la mesure où des données à caractère personnel de personnes physiques sont communiquées par l'administré, elles sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)» (https://impotsdirects.public.lu/fr/az/r/RGPD_GDPR.html).

Nous affirmons que la présente déclaration est sincère et complète

Le représentant légal (ou toute personne mandatée par ce dernier)